**Nouveau référentiel Pathos livré en juin 2018 : résumé en 10 points**

Le Pathos actuel a plus de 10 ans. Il y a des stratégies thérapeutiques qui ont complètement changé. Ci-dessous un résumé en 10 points de l'article et interview :

1. A la CNSA, 200 équipes ont été mobilisées pendant quatre ans pour réécrire les 240 ordonnances Pathos et les stratégies thérapeutiques, qui ont été validées scientifiquement
2. Réécriture du calcul de la sommation pondérée = quand un résident a plusieurs pathologies
3. Réécriture du guide du codage pour plus de clarté
4. Quelques états pathologiques en plus, comme le trouble de la déglutition, qui a été sorti des 'troubles du syndrome digestif' et donc individualisé avec ses propres profils à coder
5. L'obésité donnera un coefficient sur le girage avec quelques points en plus
6. Concernant les profils de soins requis, disparition du profil T1 ("pronostic vital en jeu dans l'immédiat")
7. L'idée d'un profil "PR" pour la prévention, mise en avant lors de la réflexion, a été abandonnée > Il a été décidé d'inclure la prévention dans une enveloppe à part
8. La CNSA a suggéré que le forfait soins des Ehpad "intègre l'ensemble des postes de professionnels concourant au développement des démarches préventives et identifiés dans les ordonnances Pathos révisées
9. La valeur du point Pathos pourrait baisser > si l'Etat ne met pas plus d'argent et qu'on produit plus de points, la valeur du point va probablement baisser
10. Etant donné que le nouveau Pathos arrive en juin, beaucoup de "CPOM [contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens] signés en 2018 se baseront sur le modèle de l'ancien, vu que les indicateurs GMP et PMP doivent être validés avant le 30 juin.

Le nouvel outil se voudra "plus scientifique" et "intelligent", même si nul ne sait encore comment s'opérera la transition avec l'ancien modèle, à l'heure de signer les CPOM...